Conversion en viticulture biologique

Objectifs
Fournir les bases réglementaires, techniques et commerciales nécessaires pour réussir sa conversion en viticulture biologique

Contenu
La commercialisation des vins bio : dynamique de la viticulture bio, les marchés du vin bio (marché local,national ou à l'export, les marchés émergents...), les stratégies de commercialisation, l'évolution des prix de vente, les perspectives pour la filière
La réglementation sur la vinification bio : les matières et intrants autorisés, les pratiques oenologiques autorisées, les mentions apposables sur le vin

Le contexte de l'Agriculture Biologique : historique de l'agriculture biologique en France, la réglementation européenne de l'agriculture biologique (règlements CE n°834/2007 et 889/2008), l'évolution de la production et de la consommation bio, les démarches à la conversion, les systèmes
d'aides à l'agriculture biologique (CAB, SAB, Aide à la certification etc.).
Les techniques de travail du sol, de fertilisation et de maîtrise sanitaire en viticulture biologique.

Les procédures de contrôles et de certification en agriculture biologique : les applications pratiques des contraintes
Les applications pratiques au vignoble et à la cave : mise en pratique des enseignements précédents sur une exploitation viticole bio : les techniques culturales, la vinification, la commercialisation

Infos complémentaires

Durée de la formation 3 jour(s)

Tarifs
Adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Viticulteurs bio ou ayant un projet de conversion en Bio adhérent du CIVAM Bio 34

Plus de renseignements
CIVAM Bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta
CS 50023
34875 Lattes Cedex
tél : 04 67 06 23 90
estelle.belbes@bio34.com

Taux de satisfaction : %

il est fortement recommandé de participer aux 3 journées de formation, repas à la charge des stagiaires (possibilité de se restaurer à la cantine du lycée, réservation auprès du CIVAM Bio 34)

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

18 déc 2012 09:00 - 17:30	lycée agricole la Condamine 34120 PEZENAS	Thierry DUCHENNE : Sud Vin Bio Valérie Pladeau : Sud Vin Bio
10 janv 2013 09:00 - 17:30	Lycée agricole la Condamine 34120 PEZENAS	CIVAM Bio34 Jean René CAMBOURNAC : Chambre d'Agriculture de l'Hérault
17 janv 2013 09:00 - 17:30	lycée agricole la Condamine 34120 PEZENAS	Philippe NAVAS : Bureau VERITAS (Organisme Certificateur) Nicolas CONSTANT : Sud Vin Bio Vigneron bio Estelle BELBES : CIVAM Bio 34

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- [ ] J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)